

Dossier R-3492-2002
Phase 2
Proc SE-APLP4-9
Document 2

GREFFE

28 AOÛT 2003

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
MONTREAL

Gaëtan Lafrance
Épilogue de Jean-Marc Carpentier

La boulimie énergétique, suicide de l'humanité?

Données de catalogage avant publication (Canada)

Lafrance, Gaëtan

La boulimie énergétique, suicide de l'humanité?
Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 2-89544-029-8

1. Énergie - Consommation. 2. Ressources énergétiques. 3. Énergie -
Consommation - Histoire. 4. Énergie - Consommation - Prévision.
5. Politique énergétique. 6. Ressources naturelles - Gestion. I. Titre.

HD9502.A21.33 2002

333.79

C2002-941684-1

2002

ÉDITIONS
MULTIMONDES

Montréal

Le consommateur est-il rationnel?

En matière de consommation d'énergie, nous l'avons vu, la rationalité des uns n'est pas nécessairement celle des autres. Aussi le planificateur n'a-t-il pas la tâche facile quand il cherche à mettre au point des stratégies pour augmenter l'efficacité énergétique ou pour influencer les choix des consommateurs.

Bien sûr, tout serait plus simple si ces derniers répondaient en bloc à des signaux comme le prix de l'énergie ou le rapport coûts-bénéfice. Assis devant leurs ordinateurs, les fonctionnaires et les conseillers du secteur privé pourraient influencer le marché rien qu'en modifiant les tarifs ou en fixant le montant des subventions pour telle ou telle forme d'énergie. Malheureusement, la réalité est tout autre. Les contraintes technologiques et l'évolution des facteurs sociologiques sont aussi importantes, sinon plus, que les facteurs économiques dans la détermination des choix individuels. Et il appert que le marché de l'énergie ne se modifie pas aussi facilement qu'on tourne un rhéostat.

Les tentatives sont nombreuses, mais l'impact est toujours mitigé si on l'examine à long terme. Plus souvent qu'autrement, on devance des économies qui de toute façon seraient survenues tôt ou tard. Pire, l'impact est parfois carrément négatif. Par exemple, la coûteuse Politique nationale de l'énergie du gouvernement de Pierre Trudeau, au Canada, a été une des causes de l'endettement du pays. Certaines actions, destinées à réduire la dépendance à l'égard du pétrole, se sont avérées désastreuses par la suite. Ainsi, plusieurs consommateurs en ont profité pour faire subventionner la conversion à l'électricité de leur système de chauffage à l'huile. Or, dans plusieurs provinces canadiennes, l'électricité provient de centrales thermiques. Du coup, le bilan de ces provinces a affiché une hausse de la consommation d'énergie primaire.

Rien n'est simple, donc, et bien souvent, les mesures proposées sont de type volontaire et éducatif. Il faut dire, de plus, que les questions d'énergie sont fortement médiatisées. Les groupes d'intérêt exigent des réponses rapides, nettes et simples. Influencé par la critique, le décideur peut être porté à faire des choix qui ne tiennent pas compte de la complexité des problèmes à résoudre. C'est ainsi qu'au début des années 1990, sous l'influence d'une certaine pensée environnementaliste, on en est venu à dénigrer l'hydroélectricité: il allait de soi qu'il fallait subventionner le réseau gazier et le projet pétrolier Hybernia, mais Hydro-Québec et Ontario Hydro devaient résoudre tous les problèmes de la société et, bien sûr, en faire assumer les frais par leurs clients!

En comparant à l'emporte-pièce deux situations ou deux technologies, on arrive souvent à la conclusion simpliste que l'une est bonne et l'autre, mauvaise. Bien sûr, on ne peut pas affirmer que tous ces programmes ont été inutiles. Certains programmes de nature volontaire ont même été porteurs. Par exemple, les programmes d'Hydro-Québec pour renseigner les gens sur l'intérêt de baisser la température de chauffage ou d'utiliser de l'eau froide dans le lave-linge ont porté fruit. Il est donc possible de modifier le comportement des consommateurs par des programmes d'information ciblés.

Mais après coup, les leçons de ces multiples programmes sont claires: pour modifier de façon significative le bilan énergétique, il faut proposer des mesures qui ont des dents. Malheureusement, elles sont peu nombreuses. La première série porte sur la réglementation. Ainsi, si le Québec présente un bilan énergétique avancé par rapport à ses voisins, c'est d'abord grâce à l'hydroélectricité. Mais il ne faut pas oublier que dès les années 1970, les normes de construction étaient plus sévères ici qu'ailleurs.

Le champ de la réglementation s'applique aussi dans d'autres domaines, notamment celui des normes et standards pour les produits offerts sur le marché. Dans le cas des équipements ménagers, par exemple, les normes nord-américaines ont évolué, depuis la fin des années 1970, entraînant un progrès technologique remarquable. Un réfrigérateur récent consomme en moyenne deux fois

moins d'énergie que celui produit il y a vingt ans - à taille égale, bien sûr. Comme premier moyen d'action, la réglementation semble donc très efficace. Et en général, elle est peu contestée si le temps de transition est acceptable.

Il existe un autre moyen efficace: le prix. Mais une hausse de prix imposée par le gouvernement est beaucoup moins facile à mettre en place, surtout dans un pays comme les États-Unis, où seul le marché a droit de regard sur ce type de considération. Vous trouverez même des gens qui vous diront que le signal du prix n'est pas si important. Là aussi la nuance s'impose.

Le signal du prix est-il important?

Que répondre à ceux qui prétendent qu'un prix trop bas est incompatible avec une utilisation optimale des ressources énergétiques, car les différentes clientèles auront du mal à choisir, tant en termes d'économies d'énergie que de consommation, si le signal du prix est faussé? En théorie, ils ont certainement raison! Il est admis, par exemple, que les pays de l'ex-URSS ont eu un comportement inefficace dans le domaine de l'énergie parce que les prix ne reflétaient pas les coûts de production. Après l'effondrement du bloc des pays de l'Est en 1990, la hausse des prix de l'énergie s'est accompagnée d'une baisse marquée de la consommation d'énergie.

On sait aussi qu'en matière de transport, les variations du prix des carburants ont généralement un impact à la fois sur les constructeurs de véhicules et sur leurs utilisateurs: l'efficacité mécanique des véhicules s'est accrue de façon significative après les chocs pétroliers. Les grands constructeurs ont rivalisé d'imagination pour rendre les moteurs plus performants, améliorer le roulement et l'aérodynamisme, et rendre leur produit plus durable. C'est ainsi, par exemple, qu'on a vu apparaître les matériaux composites dans la fabrication des voitures vers le milieu des années 1980.

À la suite des chocs pétroliers, les consommateurs ont également réagi en achetant de plus petites voitures. Mais aussitôt que le prix du pétrole est revenu à un niveau stable, soit en 1985, on a vite repris ses mauvaises habitudes, ce qui semble bien prouver

que le prix est un facteur d'importance. L'accalmie sur le front du prix du pétrole, depuis le contre-choc pétrolier, a incité beaucoup de consommateurs à acheter des voitures plus grosses, et il n'est pas certain que le phénomène «minivan» aurait connu une telle ampleur si les prix de l'essence avaient été gardés au niveau de 1980 en termes réels.

Dans le même ordre d'idées, en comparant les bilans énergétiques des provinces canadiennes et des États américains, force est de constater qu'il existe une corrélation entre la pénétration des systèmes de chauffage et le prix des formes d'énergie utilisées. Comment se surprendre qu'au Québec on se chauffe à l'électricité et en Alberta, au gaz naturel?

Mais dans le domaine de l'énergie, il faut toujours se méfier des conclusions hâtives, parce que le prix n'est qu'un paramètre parmi d'autres dans le choix des consommateurs. Dans le domaine du chauffage, par exemple, l'électricité possède une valeur intrinsèque supérieure au gaz naturel et au mazout difficile à nier. Plusieurs consommateurs (pas seulement au Québec) qui ont opté pour le chauffage électrique l'ont fait en dépit de prix nettement plus avantageux pour le gaz. Pour les équipements ménagers, nous savons également que l'évolution de l'efficacité des appareils ne semble pas avoir de lien avec le prix de l'énergie. Il en va de même pour le choix de la taille de l'appareil.

En fait, le signal du prix aura un impact seulement s'il est significatif. Bien souvent, seules les augmentations brusques ont un effet. Les faibles variations de prix ne peuvent avoir d'impact significatif sur la consommation, surtout si elles sont appliquées progressivement. Le consommateur s'habitue alors à la montée des prix. Et tant que cela n'affecte pas son niveau de vie, il encaisse sans y penser.

L'histoire livre des enseignements contradictoires quant à l'impact du prix. Pour certaines catégories de consommation, tel le chauffage électrique au Québec, l'élasticité du prix est faible. On apprend aussi que ce n'est pas tant le niveau du prix qui compte, dans le choix des consommateurs, mais la confiance dans la stabilité du prix, ainsi que le climat général. Par exemple, dans les années 1970, le pétrole a carrément été rejeté des usages chauffage parce

que le marché en dent de scie n'avait plus la confiance des consommateurs.

À l'inverse, les hausses subites du prix du pétrole, en ce début de millénaire, n'ont pas effrayé outre mesure les consommateurs. On n'a pas assisté à une vente massive de fourgonnettes ni à un retour systématique au rail, pour la raison très simple que le phénomène n'est pas perçu comme une pénurie durable de pétrole. Et il faut bien le dire, si on a les moyens de se payer un véhicule utilitaire de 40000 \$, qu'est-ce qu'une augmentation de quelques centaines de dollars sur la facture d'essence annuelle?

En d'autres termes, pour que le prix soit une mesure efficace, deux conditions sont nécessaires: la hausse doit être significative; le signal du changement de contexte doit être clair. À cause de l'inertie face au changement, l'élasticité du prix est un phénomène à long terme, qui peut même s'étendre sur plusieurs générations.

Sommes-nous rationnels?

De façon générale, on peut dire que le consommateur s'intéresse à la question énergétique. D'un point de vue strictement comptable, cet intérêt est surprenant puisque les dépenses des particuliers consacrées à l'énergie (logement et transport) restent relativement faibles et n'ont pas varié beaucoup de 1974 à 1994 (7,4% de leurs dépenses totales en 1994).

À part quelques alarmes en 1973 et 1979, jamais l'énergie n'aura vraiment été, pour nous, une préoccupation existentielle. Jamais elle n'aura été perçue comme un élément déstabilisant du budget de la famille de classe moyenne.

Dans ce contexte, le consommateur, qui est loin d'être idiot, est prêt à réduire sa facture énergétique si les mesures proposées sont raisonnables et ne touchent pas à son confort. La baisse de la température de chauffage est un exemple de ce qu'il peut consentir. Mais ce même consommateur n'est pas prêt à se farcir toute une liste de vérifications pour gagner quelques cents, ce que proposaient, au début des années 1990, les divers programmes incitatifs des compagnies d'électricité.

Il n'est pas prêt non plus à changer d'équipement ménager ou de système de chauffage pour des appareils plus performants, s'il juge que ceux qu'il a déjà sont encore en bon état de marche. Pire, lorsqu'il s'achète un nouveau frigo, l'ancien sert souvent pour y garder d'autres denrées. De même, il conservera sa vieille voiture pour ses enfants.

En fait, les décideurs de tous les secteurs de consommation (industriel, commercial, résidentiel et des transports) font pratiquement les mêmes raisonnements. Dans le secteur industriel, par exemple, on ne se départira pas du moteur standard pour un moteur plus efficace tant qu'on ne sera pas obligé de le faire. À moins, bien sûr, que la compagnie d'électricité ne propose de le changer gratuitement...

Dans le commerce et la petite industrie, la priorité n'est pas non plus aux questions d'efficacité énergétique: une enquête interne d'Hydro-Québec, en 1987, a bien montré que les deux critères de loin les plus importants que considèrent les gestionnaires d'édifices, dans leur choix de système de chauffage, sont la fiabilité du système et le peu de maintenance nécessaire. Même la bi-énergie apparaissait comme un système trop compliqué. En fait, sauf pour quelques grandes industries, le paramètre énergie est bien négligeable dans le calcul des facteurs de production. Pour la plupart des industries manufacturières, la part de l'énergie se situe au-dessous de 1%, bien loin du coût de la main-d'œuvre.

Enfin, dans le secteur institutionnel public, là où l'analyse coûts-bénéfice devrait pourtant se faire sur un horizon à long terme, on se bute à un problème inusité: l'horizon d'allocation des budgets dépasse rarement une année. À l'heure des compressions budgétaires, inutile de dire que cela rend fort improbable l'adoption de technologies plus efficaces, qui demandent des retours sur investissement à plus long terme.

Difficile de décréter, compte tenu de ce qui précède, que nos comportements individuels, en matière de consommation d'énergie, sont complètement irrationnels. Les gouvernements semblent plus illogiques que les consommateurs, si l'on se base sur leurs actions, qui manquent d'analyse et de continuité.

Acheter un utilitaire sport, c'est complètement fou?

En 2001, les 5 500 répondants québécois au sondage annuel de l'Association canadienne des automobilistes (CAA) ont visiblement fermé les yeux sur le prix de l'essence pour placer la Jeep Grand Cherokee en tête du palmarès des dix «véhicules de rêve». Ce sondage indique que 71% des répondants considèrent la fiabilité comme étant un facteur déterminant dans le choix de leur prochain véhicule. Suivent la consommation d'essence (33%), le prix et le confort (29%), les offres spéciales (27%), l'habitabilité (26%) et l'esthétique (20%).

Réunissez tout cela, rendez les gens plus riches, et le résultat sera une augmentation encore plus considérable des utilitaires sport.

Donc, nous ne sommes pas fous, et rien ne permet d'affirmer que nos choix ne sont pas rationnels. Et rien ne justifie qu'on s'en prenne à ceux qui se paient une fourgonnette ou une maison de banlieue. Tout cela est légal et même encouragé par les gouvernements eux-mêmes, qui plus souvent qu'autrement ont subventionné ce type de développement. D'ailleurs, attaquer de front la liberté individuelle ne mènera jamais nulle part. La flagellation collective non plus, car nous sommes tous coupables, d'une manière ou d'une autre. Jusqu'à preuve du contraire, l'argent gagné est dépensé en biens et services qui impliquent une consommation d'énergie. Et plus on est riche, plus on consomme, ce n'est pas nouveau.

Ce qu'on peut affirmer, en revanche, c'est que les programmes d'économies d'énergie doivent être ciblés, simples et convaincants, si l'on veut des résultats tangibles et durables. Et les programmes volontaires ont quand même leur raison d'être, malgré leur peu d'impact direct sur le bilan énergétique. Ils ont en effet l'avantage d'éduquer et de rejoindre un grand nombre de consommateurs – dont certains sont aussi, dans leur vie professionnelle, des décideurs dans des domaines d'activités où l'énergie peut avoir de l'importance, ce qui est, somme toute, un impact indirect à ne pas négliger.

Nul doute, aussi, que le signal du prix fait partie des moyens royaux pour stimuler les technologies efficaces. Mais modifier notre comportement est une tout autre affaire, qui demande du courage

La boulimie énergétique, suicide de l'humanité?

politique. Dans tous les cas de figure, on ne peut laisser au consommateur, ni au marché d'ailleurs, le soin de décider. L'État est le seul capable de prendre en considération le long terme. Mais comment? C'est ce que nous verrons maintenant.

Épilogue

par Jean-Marc Carpentier, journaliste

Une nouvelle stratégie énergétique pour le Québec du XXI^e siècle

Lorsque j'ai commencé à couvrir le secteur énergétique, il y a 25 ans, nous étions en pleine crise de l'énergie: une crise qui allait dévaster les économies occidentales pendant plus d'une décennie. Frappés de plein fouet par cette crise, les pays industrialisés ont alors lancé de grands programmes d'efficacité énergétique et de recherche-développement en vue de mettre au point de nouvelles sources d'énergie, de préférence renouvelables, et de les substituer aux formes d'énergie fossiles dont tous prédisaient l'explosion des prix et l'inéluctable pénurie. Aux États-Unis, on a même utilisé l'expression «*moral equivalent of war*» pour qualifier cet effort qui semblait alors essentiel pour assurer la survie de la nation. Vingt-cinq ans et plusieurs milliards de dollars plus tard, la plupart de ces programmes de recherche et de substitution ont été abandonnés et le contexte énergétique mondial est essentiellement redevenu ce qu'il était avant la crise de l'énergie.

En fait, 25 ans après la crise, rien n'a véritablement changé dans la situation énergétique de la planète. Même si nous ne pouvons toujours compter que sur des réserves limitées en énergie fossile, le pétrole, le gaz naturel et le charbon comptent encore pour près de 90% de l'ensemble de notre bilan énergétique commercial. En septembre 2002, le Sommet de Johannesburg n'a même pas réussi à obtenir des nations participantes l'engagement de fixer à 15% la part que devraient prendre les sources d'énergie renouvelables (solaire, éolien et hydraulique) d'ici 2010 dans leurs bilans énergétiques.

Au cours du quart de siècle qui s'est écoulé depuis la crise énergétique des années 1970, le Québec a été, à toutes fins utiles, un

La bouillie énergétique, suicide de l'humanité?

des seuls États à bouleverser radicalement son bilan énergétique en faveur de sources d'énergie renouvelables. Alors que le pétrole comptait à lui seul pour 78 % du bilan énergétique québécois au tout début des années 1970, il n'occupe plus maintenant qu'environ 40% de ce bilan. Pendant cette même période, la part de l'hydroélectricité doublait, pour rejoindre celle du pétrole et dépasser ainsi 40%, alors que celle du gaz naturel passait de 5 à 16%.

Si les réalités énergétiques fondamentales de la planète n'ont pas vraiment changé depuis 25 ans, le cadre dans lequel elles se manifestent est cependant radicalement différent de celui des années 1970, tout comme les options dont nous disposons pour faire face à ces réalités. Ceci est particulièrement vrai pour le Québec, qui jouit d'une situation exceptionnelle et dispose d'une formidable quantité d'énergie renouvelable et non polluante au cœur même du plus grand marché énergétique de la planète. Ce nouveau contexte appelle nécessairement une nouvelle stratégie énergétique pour le Québec du XXI^e siècle. Nous explorerons ici quelques grands objectifs qui pourraient servir d'ossature à une telle stratégie.

De façon globale, cette nouvelle stratégie doit répondre aux véritables besoins énergétiques de la société québécoise tout en permettant la mise en valeur optimale de notre patrimoine énergétique. Elle doit également s'inscrire dans une logique de développement durable en favorisant une utilisation encore plus efficace de toutes les formes d'énergie, aussi bien que la mise en production de nouvelles sources renouvelables d'énergie non polluante.

La stratégie que nous proposons ici s'appuie sur un certain nombre d'objectifs qui, sans être tous essentiels à la cohérence globale de l'exercice, obéissent chacun à la même logique d'optimisation du bilan et du patrimoine énergétique québécois.

Objectif stratégique n° 1 : découpler définitivement la production locale d'énergie de sa consommation

En Alberta, avant de forer un nouveau puits de gaz naturel, on ne se demande pas si la province a véritablement besoin de ce nouvel apport en énergie. De la même façon, bien qu'on y produise au moins dix fois plus de gaz qu'on en consomme, celui-ci y est vendu

Épilogue

au même prix de base que partout ailleurs au Canada ou aux États-Unis. Là-bas, la production et la consommation obéissent à leurs logiques propres et sont complètement détachées l'une de l'autre.

Au Québec, ces deux enjeux ont été historiquement fondus l'un dans l'autre, et ce, à l'intérieur même du mandat d'Hydro-Québec, qui consiste essentiellement à répondre, au meilleur coût possible, à la demande en électricité de la société québécoise. La mise en chantier de nouveaux équipements de production hydroélectrique a ainsi toujours été soigneusement ajustée à l'évolution présumée de la demande pour les années à venir.

Il faut maintenant abandonner cette logique et consacrer la rupture entre la production et la consommation d'énergie électrique. La nouvelle stratégie énergétique qui s'impose actuellement au Québec doit viser à la fois, mais de façon totalement indépendante, aussi bien la mise en valeur optimale de nos ressources que la nécessité de répondre efficacement à nos besoins énergétiques. À l'avenir, ce ne doit plus être la demande locale d'électricité qui détermine l'aménagement du potentiel hydroélectrique québécois, mais plutôt la volonté de mettre en valeur une ressource dont les qualités intrinsèques sont exceptionnelles. De la même façon, ce n'est pas parce que nous disposons d'importantes quantités d'énergie électrique que nous devrions l'utiliser à toutes les sauces et de façon parfois inefficace. S'il est toujours essentiel de mettre en valeur nos sources d'énergie renouvelables, il n'est plus du tout certain que nous devions nous-mêmes consommer toute cette énergie.

Sur le plan réglementaire, ce premier objectif de découplage de la production et de la consommation est virtuellement déjà atteint depuis l'adoption de la loi 116, en juin 2000. Celle-ci a effectivement consacré la rupture entre la production et la consommation d'électricité au Québec en faisant éclater Hydro-Québec en trois divisions indépendantes aux missions bien distinctes: production, transport et distribution; trois divisions qui ont chacune leur mandat propre et leur cadre réglementaire spécifique. Sous des allures de révolution bien tranquille, ces nouvelles règles du jeu imposeront progressivement des changements fondamentaux. Le découplage est donc devenu réalité mais ses implications ne sont pas encore

parfaitement intégrées. Par exemple, on entend encore régulièrement des gens affirmer que l'efficacité énergétique et les économies d'énergie ou encore la construction de parcs éoliens peuvent nous dispenser de construire de nouvelles centrales hydroélectriques. Or, ce n'est certainement plus vrai aujourd'hui, comme nous le verrons plus loin.

Détachées l'une de l'autre, la production et la consommation d'électricité évolueront dorénavant selon leur logique propre et leur cadre réglementaire particulier. Même si elle n'a pas encore véritablement commencé à produire tous ses effets, la loi 116 a donc déjà changé radicalement la logique énergétique québécoise, qui n'avait guère évolué depuis la nationalisation de 1963.

Objectif stratégique n° 2: mettre fin à l'isolationnisme énergétique québécois

Contrairement à ce qui se passait il y a 25 ans, le Québec d'aujourd'hui n'a plus à vivre dans un isolationnisme énergétique axé sur une définition étroite de ses besoins en énergie et sur l'utilisation systématique de ses seules ressources hydroélectriques. L'autarcie énergétique régionale qui faisait rêver il y a 25 ans ne présente plus aucun intérêt dans un monde où les frontières économiques se font de plus en plus poreuses et où l'intégration des marchés de l'énergie continentaux est déjà réalisée pour le pétrole et le gaz naturel et en voie de l'être pour l'électricité.

L'échiquier de l'élaboration d'une stratégie énergétique optimale se déploie maintenant sur l'ensemble du continent et non plus sur le seul territoire québécois. Il devient donc essentiel de profiter au mieux de ces nouvelles options pour le plus grand bénéfice de la société québécoise. La stratégie énergétique des prochaines décennies devrait ainsi différer radicalement de celle des 25 dernières années et passer résolument de l'insularité à la continentalisation.

Objectif stratégique n° 3: mettre adéquatement en valeur les ressources énergétiques du territoire québécois

Avec la loi 116, Hydro-Québec Production est maintenant complètement déréglementée et a pour seul mandat de construire et d'exploiter des équipements de production d'électricité, et de commercialiser cette production sur les marchés de gros, aussi bien du Québec que de l'extérieur. Complètement déréglementée, la société d'État est parfaitement libre de construire à sa guise toute installation de production d'électricité qu'elle croit pouvoir rentabiliser, sous réserve, évidemment, de l'obtention des permis habituels en matière d'environnement. Pour elle, la marche à suivre est donc maintenant claire: produire et vendre sa production au meilleur prix possible et générer ainsi une rente pour son actionnaire, le gouvernement, et donc pour la population du Québec.

En conservant des droits exclusifs sur tous les sites hydrauliques de plus de 50 mégawatts (MW) du territoire québécois, Hydro-Québec Production demeure surtout l'unique dépositaire d'une formidable richesse patrimoniale, disposant d'une puissance installée d'environ 35 000 MW d'hydroélectricité (y compris la centrale de Churchill Falls au Labrador), dont le coût moyen est nettement inférieur à celui de l'électricité produite dans des centrales thermiques alimentées par des combustibles fossiles ou par l'énergie nucléaire. Et on estime qu'il resterait encore à aménager, en respectant les mêmes critères de rentabilité économique et d'acceptabilité environnementale, une puissance additionnelle d'environ 18 000 MW à partir de nouveaux sites hydroélectriques.

Il ne s'agit évidemment pas de se précipiter sur le moindre cours d'eau pour en extraire quelques kilowattheures, sans considérations de coût ou d'impact environnemental. Il faut au contraire procéder à une évaluation rigoureuse des sites hydrauliques dont la mise en production est réalisable sur les plans aussi bien technique qu'économique ou environnemental.

De façon plus globale, il faut finalement, pour que l'opération puisse être défendable en termes de développement durable, que l'hydroélectricité produite dans les centrales québécoises vienne

La boulimie énergétique, suicide de l'humanité?

remplacer, directement ou indirectement, quelque part dans le monde, des sources d'énergie non renouvelables ou plus polluantes, ou encore qu'on l'utilise ici même au Québec pour la fabrication de biens utiles qui seraient autrement fabriqués ailleurs en utilisant des formes d'énergie non renouvelables.

Sur le plan économique, la forte demande d'énergie électrique sur les marchés du nord-est du continent donne plus de valeur à l'hydroélectricité québécoise, alors que la mise en production de cette ressource renouvelable permettra sans nul doute de dégager une rente appréciable. Malgré l'ampleur considérable des ressources hydroélectriques québécoises, cette capacité de production est relativement modeste à l'échelle des besoins du Nord-Est continental. À titre d'exemple, la seule fermeture de sept réacteurs nucléaires, en Ontario, il y a une dizaine d'années, a libéré une demande électrique de 4300 MW. De façon globale, on peut dire que le Québec a accès à un marché de consommation d'électricité au moins dix fois plus important que sa capacité de production totale. L'offre progressive d'une part restreinte de cette énergie ne risque donc pas de faire fléchir les prix sur le marché continental de l'électricité.

Le recours massif au gaz naturel pour la production d'électricité sur la plupart des marchés situés à la périphérie du Québec laisse d'ailleurs présager des prix de l'électricité relativement élevés, compte tenu de l'accroissement récent du prix du gaz et de la diminution inéluctable et déjà bien amorcée de la production des bassins gaziers conventionnels. L'avantage économique de l'hydroélectricité est encore plus évident à long terme. En effet, une fois l'installation hydroélectrique construite, le coût de production de son électricité diminue régulièrement en dollars constants. À l'inverse, le coût des combustibles fossiles ne peut qu'augmenter progressivement, en plus de fluctuer de façon parfois brutale, comme nous l'avons vu pour le gaz naturel au cours de l'hiver 2000-2001.

Mais même à prix égal, il sera toujours préférable de recourir à l'énergie renouvelable plutôt qu'à des sources fossiles. Dans un contexte où le réchauffement climatique devient une préoccupation de plus en plus pressante et où les externalités environnementales

sont progressivement prises en compte dans les équations économiques, l'hydroélectricité s'installe durablement en tête des options énergétiques. Ceci est d'ailleurs particulièrement vrai lorsque l'usage final de l'énergie se fait sous forme d'électricité, alors que la conversion des combustibles fossiles en électricité affiche généralement une efficacité d'à peine 50%.

Une gageure économique basée sur de l'énergie renouvelable ne peut donc pas être perdante à long terme. Cette possibilité de mettre en production des sources renouvelables d'énergie non polluante dont la communauté planétaire a déjà besoin constitue sans nul doute l'actif économique le plus considérable de la société québécoise. Ainsi, si certains projets hydroélectriques doivent être réalisés, ce n'est certainement plus pour répondre aux seuls besoins électriques de base de la population québécoise, mais davantage pour mettre en valeur une ressource énergétique aux caractéristiques avantageuses et dont l'utilisation profitera aussi bien à la société québécoise qu'à l'ensemble de la communauté planétaire.

Objectif stratégique n° 4: optimiser l'efficacité énergétique régionale par les échanges d'énergie

Comme c'est le cas pour l'Alberta avec son gaz naturel et son pétrole, le potentiel hydraulique du territoire québécois dépasse largement les seuls besoins en électricité du Québec. Avec 40% de son bilan énergétique sous forme d'électricité, le Québec dispose déjà d'au moins deux fois plus d'énergie électrique que les grands pays industrialisés, où elle varie généralement entre 15 et 18%, et de près de quatre fois plus que l'ensemble de la planète, où cette part est d'environ 12%. Ramenée à un taux par habitant, la consommation québécoise d'électricité est d'environ 25 000 kWh par année, soit près du double de la consommation des États-Unis et de trois à six fois celle des autres pays industrialisés, comme le Japon, la France, l'Italie ou l'Allemagne. En fait, les ressources hydroélectriques québécoises sont tellement abondantes que nous utilisons l'électricité à des fins qui seraient inimaginables ailleurs. Même en prenant en considération certains usages industriels qui exigent de l'électricité, notre consommation dépasse largement les exigences normales d'une

ces centrales. On gaspille ainsi autant d'énergie qu'on en transforme en électricité. C'est pour cette raison que l'électricité est toujours chère à produire et qu'on la considère partout comme une forme «noble», et nécessairement plus coûteuse, d'énergie.

Dans un marché normal, compte tenu surtout des pertes de conversion dans les centrales thermiques, l'électricité devrait être vendue presque deux fois plus cher qu'une quantité équivalente d'énergie sous forme de gaz naturel ou de produit pétrolier. C'est vrai à peu près partout dans le monde, sauf au Québec, où les prix de ces deux formes d'énergie sont à peu près équivalents. Le prix de vente de l'électricité est effectivement maintenu chez nous à un niveau largement inférieur à la valeur commerciale de cette ressource sur le marché nord-américain. Nous reviendrons plus loin sur cette question du prix de vente de l'électricité au Québec.

Mais indépendamment du prix pratiqué chez nous, il y aurait un avantage indéniable à utiliser chaque forme d'énergie pour les fins où elle est la plus efficace et à réserver ainsi l'électricité à des usages qui exigent cette forme particulière d'énergie. Par exemple, du gaz naturel canadien qui est brûlé au sud de la frontière pour produire de l'électricité avec un rendement de 50% pourrait très bien être utilisé au Québec pour chauffer des locaux ou de l'eau avec un rendement de près de 100%. La moitié de l'électricité ainsi économisée chez nous serait suffisante pour remplacer celle qui aurait été produite avec des centrales thermiques aux États-Unis ou en Ontario.

Au-delà de l'avantage économique évident qui résulterait d'une telle substitution, le gain en termes d'efficacité énergétique serait tout aussi spectaculaire. Ainsi, l'énergie économisée grâce à une telle substitution serait à peu près égale à toute celle qui aurait été initialement produite avec la même quantité de gaz naturel. Il faudrait donc logiquement s'attendre, dans des marchés véritablement ouverts l'un sur l'autre, à voir une augmentation des exportations d'hydroélectricité du Québec vers ses régions périphériques, en même temps qu'une plus grande utilisation de gaz naturel, plutôt que d'électricité, comme source directe de chaleur dans les industries et les résidences du Québec.

La boulimie énergétique, suicide de l'humanité?

société industrielle développée. En guise d'exemple, le chauffage à l'électricité est utilisé dans plus de 70% des logements québécois, contre à peine plus de 20% ailleurs au Canada.

Cette «surconsommation» d'électricité n'est pas une mauvaise chose en soi. En effet, l'augmentation de la consommation québécoise d'électricité résulte essentiellement du remplacement du pétrole, dont la part est passée en vingt ans, rappelons-le, de 78% à environ 40% du bilan énergétique québécois. On a donc remplacé de l'énergie fossile non renouvelable par une énergie renouvelable, qui est de surcroît moins coûteuse à produire et moins polluante à utiliser. Si le Québec était une île, nous pourrions être satisfaits de notre situation.

Mais le Québec n'est pas une île. Autour de nous sont brûlées d'énormes quantités de pétrole, de gaz naturel et de charbon pour produire une électricité d'un rendement inférieur à 50%. Loin de s'atténuer, cette situation risque encore de s'accroître à l'avenir, alors que nous assistons à la construction de gazoducs gigantesques, destinés à transporter vers les États-Unis encore plus de gaz naturel canadien, dont une bonne partie servira à produire de l'électricité. Pendant ce temps, nous utilisons, ici même au Québec, des quantités tout aussi massives d'électricité pour produire de la chaleur. Il s'agit d'une situation absurde en termes d'efficacité énergétique. En principe, on devrait viser à éliminer toute utilisation de combustible pour la production d'électricité, tant et aussi longtemps qu'un seul kilowattheure sera utilisé pour produire de la chaleur dans un même espace énergétique. Or, plus de 85% de l'électricité produite dans le nord-est des États-Unis provient toujours de centrales thermiques, pendant qu'au Québec, environ le quart de notre électricité est utilisé pour produire de la chaleur. Ce double déséquilibre engendre un énorme gaspillage d'énergie et constitue une formidable aberration sur le plan économique.

Dans les filières thermiques de production d'électricité, l'efficacité de la conversion de la chaleur en électricité se situe généralement entre 35 et 60%. L'énergie thermique non transformée en électricité est alors tout simplement perdue dans les gaz de combustion ou les eaux de refroidissement des turbines à vapeur qui équipent

Objectif stratégique n° 6: minimiser le coût de fourniture de notre électricité en limitant la croissance de la consommation

En même temps qu'elle donnait sa liberté à la branche Production d'Hydro-Québec, la loi 116 confirmait le monopole dont jouit l'État dans la vente au détail de l'électricité depuis la nationalisation de 1963. Dans le nouveau contexte issu de la loi 116, Hydro-Québec Distribution est chargée de ce mandat de vente au détail. Comme elle ne possède aucun équipement de production, la filiale Distribution d'Hydro-Québec doit acheter sur le marché de gros les blocs d'énergie dont elle a besoin pour répondre à la demande de ses clientèles.

La loi 116 ne laissait cependant pas la filiale Distribution complètement démunie. Avant de consacrer leur divorce, les filiales Production et Distribution d'Hydro-Québec ont conclu un contrat d'approvisionnement à long terme qui réserve aux consommateurs québécois un bloc de production, dit patrimonial, de 165 TWh (milliards de W), dont le prix de vente à été fixé à 2,79¢ le kWh. Il s'agit essentiellement du coût de production actuel (y compris un généreux taux de rendement sur les installations de production), auquel il faut ajouter un peu plus de 1¢ de frais de transport et autant pour la distribution, pour un prix final moyen de vente au détail qui est actuellement d'un peu plus de 5¢ le kWh.

Une fois ce bloc patrimonial complètement utilisé, ce qui devrait se produire vers 2004 ou 2005, compte tenu de la croissance de la demande prévue, Hydro-Québec Distribution devra trouver elle-même de nouvelles sources d'approvisionnement en lançant des appels d'offres publics ouverts, sans discrimination, à tout producteur, dont évidemment Hydro-Québec Production. Le premier de ces appels d'offres de fourniture a déjà été lancé en 2002.

Il semble donc bien acquis, compte tenu de ce nouveau contexte réglementaire, que les tranches supplémentaires d'électricité offertes aux consommateurs québécois seront achetées par Hydro-Québec Distribution au prix du marché du Nord-Est continental, soit environ 6¢ le kWh, avant transport et distribution. En effet, aucun grand

Objectif stratégique n° 5: maximiser la valeur de notre production hydroélectrique par la substitution et l'exportation

Les échanges énergétiques transfrontaliers (les initiés parleraient de *swaps* d'énergie) sont donc devenus très souhaitables en termes d'efficacité globale du système énergétique du Nord-Est continental. Une fois devenue interchangeable, chaque forme d'énergie pourrait être réservée à une fin pour laquelle elle serait utilisée de façon optimale.

Le marché qui s'offre naturellement à l'hydroélectricité excédentaire du Québec est donc celui de l'exportation vers les États-Unis, l'Ontario ou autres régions périphériques. Il s'agirait évidemment là d'un changement de stratégie puisque les exportations d'électricité québécoises sont toujours restées relativement modestes, à environ 10% de la production. Même la France exporte une plus grande part de son électricité (essentiellement d'origine nucléaire) que le Québec.

Mais, paradoxalement, l'opinion publique québécoise a toujours entretenu une relation difficile avec l'idée d'exporter de l'électricité. On ne se scandalise pas que presque tous les avions ou les locomotives construits par Bombardier soient exportés, pas plus que notre sirop d'érable, d'ailleurs, et une énorme partie de notre production industrielle. Qui s'indigne, en Alberta, de voir le gaz naturel ou le pétrole extrait du sous-sol de la province prendre le chemin des États-Unis? En fait, près de 60% de la production canadienne de gaz naturel est exportée aux États-Unis. Il se consomme donc plus de gaz naturel canadien aux États-Unis qu'au Canada. Et, contrairement à l'hydroélectricité, ces ressources sont non renouvelables et seront inévitablement épuisées d'ici quelques décennies.

Les autorités gouvernementales n'ont jamais vraiment voulu faire le débat de l'exportation et discuter à fond des différents aspects de cette option stratégique. Il serait maintenant temps de le faire.

producteur privé n'offrira ici sa production à un prix moindre que celui qu'il pourrait toucher sur le marché américain. Il en est de même pour Hydro-Québec Production qui, au-delà du bloc patrimonial déjà engagé, a toute liberté de vendre au plus offrant sa nouvelle production d'électricité.

Ce nouveau contexte économique devrait normalement modifier radicalement la logique de l'utilisation d'électricité sur le marché québécois. En effet, si on peut se permettre certains usages de l'électricité lorsqu'elle coûte moins de 3¢ le kWh à produire, ce n'est certainement plus le cas à 6¢ le kWh. Si les nouvelles tranches d'approvisionnement en électricité coûtent le même prix au Québec que partout ailleurs dans le nord-est du continent, nous devrions les utiliser avec autant de retenue qu'on le fait ailleurs. En principe, une même réalité économique devrait entraîner les mêmes choix énergétiques. Malheureusement, il n'est pas certain que ce nouveau signal de prix sera effectivement transmis aux utilisateurs d'électricité.

Dans le plan actuel, les nouvelles tranches de production acquises au prix du marché par Hydro-Québec Distribution doivent être vendues aux consommateurs au prix moyen de l'ensemble des approvisionnements de la société d'État, même si cette nouvelle fourniture doit coûter environ deux fois plus cher que le bloc patrimonial. Le prix de vente de ces kilowattheures supplémentaires sera donc largement inférieur à leur coût, ce qui faussera le signal de prix, aussi bien par rapport aux autres formes d'énergie que pour la mise en place de mesures adéquates d'efficacité énergétique.

Selon la prévision d'Hydro-Québec, les ventes de sa filiale Distribution devraient croître de 1,2% annuellement pendant les quinze prochaines années, comparativement à 2,7% pour les quinze dernières. En termes de tarifs, le coût beaucoup plus élevé des nouvelles tranches de fourniture (environ 6¢/kWh) sera dilué par le coût relativement bas du bloc patrimonial (165 TWh à 2,79¢/kWh). Ainsi, l'augmentation annuelle de 2 TWh prévue pour la demande amènera une augmentation du coût de fourniture unitaire d'environ 1,4% pour l'ensemble des ventes d'Hydro-Québec Distribution. Toute augmentation marginale de la demande produit donc une pression à la hausse relativement forte sur l'ensemble des livraisons

d'Hydro-Québec Distribution. Si on accepte l'idée que la croissance des tarifs d'électricité devrait suivre l'inflation – soit environ 2% par année –, comme on l'a régulièrement proposé dans le passé, il reste peu de place pour améliorer les paramètres financiers de la filiale Distribution, dont le manque à gagner actuel serait, selon Hydro-Québec, d'environ 500 millions de dollars par année.

Même en améliorant son efficacité pour maintenir ses autres frais à un niveau constant en dépit de l'inflation, Hydro-Québec Distribution ne réussirait à sauvegarder annuellement qu'environ 0,6% de ses tarifs pour améliorer progressivement sa marge bénéficiaire. Il lui faudrait ainsi environ 15 ans pour atteindre un taux normal de rendement sur ses actifs. Par contre, si Hydro-Québec Distribution réussit à maintenir la demande à l'intérieur du bloc patrimonial de 165 TWh, elle pourra bénéficier de la totalité de ses augmentations de 2% (soit l'inflation) et restaurer ainsi ses paramètres financiers en moins de 5 ans.

Objectif stratégique n° 7: viser une croissance nulle de notre consommation d'électricité

Compte tenu de ce qui vient d'être exposé, il serait logique de ne pas accroître davantage notre niveau de consommation d'électricité en recourant à de nouvelles tranches de fourniture, beaucoup plus coûteuses, qui seraient vendues à perte aux consommateurs. En fait, Hydro-Québec Distribution devrait viser rien de moins qu'une croissance nulle de ses livraisons totales d'électricité.

Comment? En favorisant, bien sûr, d'abord l'efficacité énergétique. Puis en laissant tout simplement s'éroder naturellement une très faible partie de la consommation d'électricité utilisée à des fins de production de chaleur, au profit de combustibles traditionnels comme le gaz naturel ou le mazout. Ainsi, en perdant environ 1% de ses ventes au profit de ces combustibles, Hydro-Québec Distribution serait à même de répondre à une croissance naturelle des besoins vraiment captifs de l'électricité d'environ 1%, tout en maintenant le volume de ses ventes au même niveau. En améliorant la pénétration du gaz naturel là où les réseaux de distribution existent et en favorisant un retour au chauffage au mazout ailleurs, on

pourrait facilement annuler toute croissance de la demande en électricité. Il ne s'agit pas là d'un changement de cap radical, mais d'un léger coup de barre qui dirigera progressivement notre système énergétique vers une plus grande efficacité et un meilleur rendement.

Pour Hydro-Québec, la solution idéale consisterait à ne pas consommer plus que le bloc patrimonial. En effet, l'électricité économisée par les clients de la filiale Distribution dispense la filiale Production de livrer à la première, à 2,79¢ le kWh, de l'électricité qu'elle peut facilement vendre à plus de 6¢ le kWh sur les marchés d'exportation. Autrement dit, chaque kilowattheure économisé par les clients québécois d'Hydro-Québec entraîne une perte de revenu de 2,9¢ ici, mais un gain de 6¢ sur les marchés extérieurs. Les économies qui permettent à Hydro-Québec Distribution de rester à l'intérieur de son bloc de fourniture patrimonial sont donc extrêmement rentables.

Malheureusement, la philosophie de la croissance nulle ne semble pas faire partie de la stratégie d'Hydro-Québec Distribution, qui cherche encore de façon très agressive à accroître sa part de marché face au gaz naturel, et ce, même pour la production directe de chaleur. On profite, à cette fin, du coût de production relativement bas du parc d'équipement déjà en place pour subventionner indirectement celui des nouvelles tranches de production et donner ainsi l'illusion que l'électricité reste peu coûteuse à produire et à utiliser. Une telle forme de subvention de la consommation n'est pas sans rappeler le fameux Programme national de l'énergie par lequel le gouvernement fédéral avait subventionné la consommation de pétrole au tournant des années 1970-1980 et qui a contribué largement au déficit accumulé qui pénalise encore lourdement l'économie canadienne.

En utilisant toujours plus d'électricité, payée moins cher que son coût de production, on renonce en outre à des revenus plus importants sur les marchés d'exportation et à une meilleure efficacité énergétique, en même temps qu'on perturbe le marché énergétique avec un mauvais signal de prix. À la limite, on pourrait même en arriver un jour à brûler du gaz naturel pour produire de l'électricité avec un rendement d'à peine plus de 50%. Alimentée dans

notre réseau, cette électricité serait ensuite utilisée en bonne partie pour produire de la chaleur dans nos maisons et nos usines, ce que des chaudières à gaz peuvent faire directement avec une efficacité d'au moins 80%. L'aberration serait alors totale.

En fait, ce n'est pas la production d'électricité d'origine thermique qu'il faut condamner au Québec, mais plutôt son utilisation pour des usages traditionnels issus d'un contexte où toute notre production était d'origine hydroélectrique. Si Hydro-Québec Production estime qu'il lui serait utile de disposer d'une centrale thermique pour optimiser sa production et mieux s'attaquer aux marchés d'exportation, eh bien, soit! Mais alors pourquoi ne pas transformer ici même du gaz naturel en électricité et donner ainsi une meilleure valeur ajoutée à cette énergie avant de la commercialiser sur les marchés d'exportation. Sur le plan environnemental, l'impact est le même puisqu'une centrale construite ici remplace tout simplement une installation équivalente qui aurait été implantée outre-frontière.

Ce qu'il faudrait par contre éviter à tout prix, c'est de consommer ici au Québec de l'électricité d'origine thermique. Et pour ça, il suffit de limiter la consommation au seul bloc patrimonial déjà disponible, tout en entreprenant dès maintenant de limiter progressivement notre utilisation d'électricité pour la production de chaleur. Un moyen efficace d'y arriver consisterait à entreprendre d'exercer dès à présent une pression à la baisse sur la demande d'électricité en augmentant progressivement les tarifs. Il ne s'agit pas de changer complètement les conditions de marché de l'énergie en limitant radicalement le recours à l'électricité pour la production de chaleur ni de provoquer un choc tarifaire en augmentant brutalement les tarifs d'électricité. Il faut plutôt nous donner une direction à long terme qui nous conduise progressivement à un bilan énergétique plus équilibré et à une facture d'énergie globalement plus avantageuse.

Objectif stratégique n° 8: atteindre la vérité des prix dans la vente au détail de notre électricité

Reste maintenant à savoir à quel prix la société québécoise, qui est l'ultime propriétaire de notre patrimoine hydroélectrique, devrait vendre cette électricité à ses consommateurs d'énergie.

Au Québec, toute discussion sur les tarifs d'électricité se résume essentiellement à un choix dans l'attribution d'une rente qui est actuellement d'environ 3 milliards de dollars, soit l'écart entre le strict coût de production (sans rendement sur les avoirs propres d'Hydro-Québec) de cette électricité et sa valeur économique sur le marché nord-américain. Des tarifs bas subventionnent la consommation, à même cette rente, alors que des tarifs élevés dirigent plutôt cette dernière vers les coffres du gouvernement qui peut ensuite l'utiliser à sa guise pour les services publics ou des réductions de taxes ou d'impôts.

L'arbitrage se fait donc entre les consommateurs d'électricité et les contribuables. Même si tous les citoyens, individuels ou corporatifs, sont généralement des contribuables et des bénéficiaires des services de l'État et que tous les consommateurs d'électricité sont généralement des citoyens individuels ou corporatifs, consommateurs et citoyens sont bien loin d'être des entités entièrement équivalentes. La tarification d'électricité a donc nécessairement pour effet de modifier la répartition de la richesse entre différents segments de notre société.

En plus de freiner la mise en place de mesures d'efficacité énergétique, des prix trop bas envoient un mauvais signal de prix dans le marché, ce qui empêche l'utilisation optimale de chaque type d'énergie. En principe, la solution idéale consisterait à évoluer progressivement vers une plus grande vérité des prix en visant des tarifs semblables à ceux qui se pratiquent ailleurs dans l'environnement économique nord-américain.

Nous avons évidemment pris du retard en raison du gel des tarifs d'électricité au Québec depuis un certain nombre d'années. L'an dernier, le gouvernement québécois annonçait même qu'il maintenait le gel des tarifs d'Hydro-Québec pendant deux années supplémentaires, ce qui donnait cinq ans sans augmentation de prix. Pour le gouvernement, et les citoyens qui sont les ultimes actionnaires d'Hydro-Québec, ce gel signifie un manque à gagner (par rapport à des tarifs qui auraient suivi l'inflation) de 725 millions de dollars sur 5 ans, soit 145 millions par année; une perte qui profitera surtout

aux clients institutionnels, commerciaux et industriels d'électricité, qui comptent pour 60% des revenus d'Hydro-Québec.

Pour atteindre la vérité des prix en matière d'électricité, il faudrait que le prix de vente moyen d'Hydro-Québec Distribution soit actuellement d'environ 8¢/kWh (6¢ de fourniture, plus environ 1 ¢ de frais de transport et autant de distribution). Par rapport au prix moyen actuel de 5,1 ¢/kWh, cela signifie un écart de 60%, ce qui est énorme. Un objectif raisonnable pourrait être d'étaler une éventuelle correction sur 25 ans afin qu'au bout de ce laps de temps, le prix de fourniture de l'électricité vendue au Québec soit le même que celui qui serait alors pratiqué ailleurs dans le nord-est du continent.

On pourrait vraisemblablement atteindre cet objectif en fixant le taux de croissance des tarifs au double du taux d'inflation, combiné avec des gains d'efficacité qui permettraient à TransÉnergie et à Hydro-Québec Distribution de remplir leurs tâches respectives à un coût qui augmenterait deux fois moins vite que l'inflation. La rente ainsi dégagée au cours de cette période de transition serait d'environ 140 milliards de dollars, si le taux d'inflation moyen était de 2%, et de près du double si l'inflation était de 3%. Il faudrait ajouter à cette rente près d'une trentaine de milliards provenant du taux de rendement propre d'Hydro-Québec Production et, bien sûr, les profits engendrés par la croissance de la valeur des exportations de l'électricité provenant de nouveaux aménagements. Toujours en utilisant un taux d'inflation moyen de 2%, on peut estimer que chaque tranche de 1 000 MW produite aujourd'hui au coût de 6¢/kWh générerait une rente d'environ deux milliards de dollars au cours des 25 prochaines années. Il n'est donc pas déraisonnable de croire que la rente hydroélectrique totale dégagée pendant cette période de transition de 25 ans pourrait atteindre près de 200 milliards de dollars, soit une moyenne de huit milliards par année.

Objectif stratégique n° 9: constituer un fonds de développement avec la rente de notre patrimoine énergétique

Plutôt que subventionner directement la consommation d'énergie à l'aide de bas tarifs, comme nous le faisons actuellement, une

québécoise, les réserves de gaz de l'Alberta s'épuisent à alimenter les centrales thermiques américaines, les plates-formes de forage se multiplient dans l'Arctique et les centrales au charbon redémarrent tout autour de nous. En s'opposant systématiquement à tout aménagement hydroélectrique, les groupes de pression environnementaux freinent la mise en place de sources d'énergie renouvelables et pavent la voie à l'électricité d'origine thermique ici même au Québec. Combien de temps encore pourront-ils s'accrocher au mythe faisant de l'efficacité énergétique une panacée et voulant que si elle n'est pas suffisante il suffira de recourir à l'énergie éolienne pour régler tous nos problèmes d'énergie? C'est oublier trop vite que, même dans les scénarios les plus optimistes des promoteurs du développement durable, tous reconnaissent que la consommation mondiale d'énergie devra avoir augmenté de 50 à 60% au cours de la seule prochaine décennie.

Les consommateurs-contribuables sont pour leur part devenus bien sceptiques face à l'hypothétique redistribution de richesse que doivent assurer les gouvernements et ils hésitent de plus en plus à confier leurs avoirs à ceux qui les gouvernent. Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras, semblent-ils se dire. Ils seraient par contre peut-être moins réticents à accepter des hausses de tarifs d'électricité si la rente ainsi dégagée s'accumulait dans un fonds patrimonial dont les usages seraient clairement identifiés plutôt que d'aller enrichir le fonds consolidé du gouvernement, qu'ils perçoivent comme un véritable trou noir dont plus rien ne sort jamais.

Le consensus social qui mènerait à l'application de la stratégie énergétique énoncée précédemment suppose donc d'importants changements d'attitude chez les différents protagonistes du secteur énergétique. Mais ce n'est pas impossible. Qui aurait pu dire, il y a à peine un an, que le gouvernement du Québec et la nation crie en viendraient à conclure une Paix des braves axée sur le développement économique durable du territoire de la baie James? Et si les forces vives de la société québécoise décidaient aussi d'oublier leurs certitudes passées et de conclure une nouvelle Paix des braves pour placer l'ensemble du Québec sur la voie du développement durable en ce début de XXI^e siècle? Il vaudrait peut-être au moins la peine d'en discuter.

La boulimie énergétique, suicide de l'humanité?

nouvelle stratégie énergétique basée sur la vérité des prix permettrait d'utiliser cette rente patrimoniale au bénéfice de l'ensemble de la société. Elle pourrait, par exemple, être utilisée par le gouvernement pour amoindrir l'impact de l'augmentation des tarifs sur certains segments de la population (au lieu de subventionner la consommation d'énergie de tous les utilisateurs par des tarifs trop bas), pour soutenir des programmes de développement régional et de création d'emploi (au lieu de vendre l'électricité à rabais à des entreprises énergivores), pour réduire les taxes et les impôts ou pour toute autre finalité que la population aurait choisi d'assumer collectivement par le biais de ses pouvoirs publics.

Malheureusement, il y a loin de la coupe aux lèvres et la plupart des acteurs sociaux pourraient se montrer très réticents à adopter la stratégie énergétique énoncée plus haut. Les différents gouvernements qui se sont succédé à la tête du Québec ont généralement été très prudents face à toute hausse des tarifs d'électricité. Les élus ont toujours préféré laisser les dirigeants d'Hydro-Québec porter l'odieux des demandes de hausse, se réservant le beau rôle de ceux qui interviennent pour protéger les consommateurs-électeurs de la voracité du monopole de l'électricité. C'est faire bien peu de cas du fait que les profits de la société d'État aboutissent tôt ou tard directement dans le fonds consolidé du gouvernement.

Hydro-Québec Distribution aura de son côté bien de la difficulté à adopter une philosophie de croissance nulle au profit d'autres fournisseurs d'énergie. Gâtés par des décennies de monopole et par une structure de prix qui les avantage de façon démesurée face à leurs concurrents, les vendeurs d'électrons ne désarmeront pas facilement dans la bataille des parts de marché.

Quant aux groupes de pression environnementaux, ils auront sans doute de la difficulté à voir d'un bon œil la mise en valeur de nos ressources, même s'il s'agit d'énergie renouvelable et bien qu'il soit démontré que les impacts environnementaux de tels projets sont parfaitement acceptables. Ils se sont effectivement opposés pendant si longtemps à tout projet d'Hydro-Québec qu'il leur sera bien difficile d'effectuer un changement de cap radical. Mais pendant qu'ils s'appliquent à freiner la mise en valeur de l'hydroélectricité